



Syndicat CGT

Site Hospitalier de Nemours du CH Sud Seine et Marne

15 rue des Chaudins
77140 NEMOURS

Tél / fax : 01.64.45.24.35 Portable : 06.70.52.49.95

Courriel : cgt.nem@ch-sud77.fr

Nemours, Le 1^{er} septembre 2026.

Monsieur FRASLIN,
Directeur du CH Sud 77

Madame ZOLA
Directrice des EHPAD du CH Sud 77

55 boulevard Joffre
77305 FONTAINEBLEAU

Objet : Interpellation F3SCT et CSE sur la baisse des effectifs journaliers AS, ASH et IDE à l'EHPAD Pays de Nemours en contradiction avec les effectifs budgétés du EPCP 2026

Monsieur FRASLIN, Président F3SCT, Président CSE et Directeur du CH Sud 77,

Madame ZOLA, Directrice des EHPAD CH Sud 77,

Toute la semaine dernière notre syndicat CGT Nemours a été saisi par de nombreux agents AS, ASH et IDE de l'EHPAD du Pays de Nemours sur les conditions de travail qui se sont considérablement dégradées et qui se sont concrétisées par un **sous-effectif majeur tour à tour des AS, ASH et IDE avec 101 résidents au week-end prolongé du jeudi 20 au dimanche 23 aout 2026**. Ci-jointes les fiches d'Evénements Indésirable et les feuilles de présence qui n'ont pas été modifiés vis à vis des nombreuses absences :

- Jeudi 20 et vendredi 21 aout : 6 AS l'après-midi au lieu de 9 AS :
 - RDC : 1 seule AS au lieu de 3 AS pour une unité de 36 résidents GIR 1 et 2
 - 2ème étage : 2 AS au lieu de 3 AS pour une unité de 36 résidents GIR 1 et 2
 - UVP 1 et UVP 2 : 3 AS au lieu de 4 AS pour 24 résidents aux troubles démentiels
 - 1er étage : pas d'AS au lieu de 2 AS, remplacé par une seule ASH (sur les 3 ASH de l'AM) pour 18 résidents aux troubles psychiatriques avec des agressions régulières

Conséquences : la rechute d'un accident de travail d'une AS qui a dû faire les changes sur 2 étages.

- Samedi 22 au dimanche 23 aout :
 - 1 IDE au lieu de 3 pour 101 résidents, secondé par 1 AS en renfort. L'IDE n'a pu réaliser que la distribution médicamenteuse pour la centaine de résidents et sans pouvoir réaliser d'autres soins.

- ↳ 4 ASH matin et 4 ASH l'après-midi au lieu de 7 ASH n'a pas permis l'entretien correcte des locaux

Ces 4 jours en sous-effectif majeur ont engendré une très grande démoralisation et frustrations des agents relatés dans les 3 FEI ci-joint et les mails que les agents ont adressé à Madame ZOLA : *« frustration et un mal-être lorsque nous constatons que nous n'arrivons pas à répondre correctement aux demandes des résidents.... Certaines prises en charge peuvent devenir particulièrement complexes... cela nécessite d'un 2ème soignant au 1er étage car certains soins sont difficiles et pendant ce temps il faut assurer la surveillance des 2 ailes... Il ne faut pas laisser un agent AS ou ASH seul au 1^{er} étage pour notre sécurité ».*

Un des IDE a même exprimé vouloir demander une rupture conventionnelle à tel point qu'il ne supporte plus de travailler dans cette maltraitance institutionnelle. **Nous alertons la direction qu'il faut absolument stopper le turn-over continue des IDE dans cette EHPAD.** Ce fut d'ailleurs l'une des recommandations de l'HAS lors de sa visite d'accréditation mai 2026.

Cette situation de sous-effectif majeur peut se reproduire à tout moment en raison de la réduction des effectifs qui sont insuffisants au vu du planning de Septembre 2026 (pièces-jointes). Cette baisse d'effectif annoncée par Madame AVELLUS à la réunion de service du 9 juillet 2026 **ne correspond pas à aux effectifs budgétés en tripartite et facturés aux Familles, au Conseil département et à la CPAM** notifié en pièce-jointe au EPCP 2026 (Etat Prévisionnel Charges et Produits) présenté au CSE du 15 octobre 2025 lors de la présentation de l'EPRD 2026 (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) :

- **AS jour** : que 38 AS comptés au planning de septembre comprenant un arrêt maternité et un arrêt maladie (pour épuisement professionnel) non remplacé par des CDD. Au total il n'y a que 36 AS présents au lieu de **40 AS de jour budgétés**. **La conséquence : les effectifs quotidien réduit le WE à 11 AS maximum le matin (au lieu de 12 AS) et 7 AS maximum après-midi (au lieu de 9 AS).** Dans ces conditions le moindre absentéisme devient alors une catastrophe comme du 20 au 23 août avec 101 résidents grabataires majoritairement en GIR 1 et 2 (51 résidents au RDC et 2ème étage), ayant des troubles du comportement agressifs (18 résidents de psychiatrie au 1er étage et 24 résidents démentiels en UVP 1 et 2). Cela est d'autant plus préoccupant quand l'AS du pool de remplacement part à 19h30, après ses 12h de travail, en laissant l'AS du 2^{ème} étage ou du RDC faire seule les changes d'une partie des résidents grabataires.
- **ASH** : que 23 agents sur le planning de septembre dont 2 en IFAS et 1 en arrêt maladie longue durée non remplacés en CDD donc **une équipe de 20 ASH au lieu de 24 budgétés**. Ces effectifs entraînent une présence quotidienne diminuée à 5 ASH matin et après-midi la semaine et **4 ASH le WE au lieu de 7 matin et après-midi pour cent résidents**.
- **AS nuit** : 14 agents pour 14 budgétés mais une **réduction des effectifs par nuit à 5 ou 6 AS au lieu de 7 par nuit pour cent résidents**. Les résidents ayant des troubles psychiatriques et démentiels sont livrés à eux-mêmes plusieurs heures sans présence de soignant dans le service car ces derniers partent pour aider aux nursing leurs collègues dans les autres unités. A ceci s'ajoute le fait que les agents de nuit n'ont toujours pas les 10 PTI (Protection Travailleur Isolé) commandés depuis octobre 2024 pour leur sécurité.

- **Maitresse de Maison** : 1 seule maitresse de maison de lieu de 2 agents, car le poste est vacant depuis février 2026. La charge de travail se reporte sur les AS et ASH.
- **IDE en 11h** : une équipe de 4 IDE au lieu de 10 budgétés engendrant une réduction de présence à **2 IDE par jour au lieu de 3 (demande de Hublo uniquement fait quand il n'y a qu'un seul IDE) pour cent résidents**. De plus les nouvelles entrées arrivent à n'importe quel jour (malgré la demande qu'il n'y en a pas les lundis et vendredis (jours du staff et de la visite des médecins...))

Une autre problématique apparait. Nous sommes étonnés que le projet d'établissement de l'EHPAD du Pays de Nemours (en pièce-jointe) a été présenté à l'HAS en mai 2026 lors de la visite de l'accréditation avec la suppression de plusieurs postes budgétés au EPCP 2026 : effectif cible de 94 ETP au lieu de 104.6 ETP budgétés = 10.6 ETP en moins

- AS jour et nuit : 46 ETP au lieu de 54 budgétés = 8 ETP en moins
- ASH : 22 EPT au lieu de 24 budgétés = 2 ETP en moins
- IDE : 9 EPT au lieu de 10 budgétés = 1 ETP en moins

Nous demandons que Madame ZOLA explique au CSE du 30 septembre 2026 la disparition des 11 ETP AS, ASH et IDE du projet présenté à l'HAS en mai 2026, vis à vis de l'EPCP 2026 soumis au vote au CSE du 15 octobre 2025. Qu'elle nous présente l'état des lieux des effectifs mensuels afin de savoir à quel moment ces effectifs ont été supprimés courant de l'année 2026.

Nous demandons d'aborder au F3SCT du 3 septembre 2026 : altération des conditions de travail de l'EHPAD du Pays de Nemours suite à la réduction des effectifs annoncée à la réunion de service du 9 juillet 2026 par Madame AVELUS, IDEC EHPAD du Canton et nommée Directrice adjointe des EHPAD (elle n'est pas identifiée dans l'organigramme présenté à l'HAS page 13). Ceci dans un contexte d'entrave syndicale grave qui s'est reproduit à la 2ème réunion de service du 27 juillet 2026 : Madame AVELUS avait demandé, devant tous les agents de l'EHPAD, que les agents qui avaient parlé au syndicat CGT concernant la réduction des effectifs se dénoncent.

Au vu de la situation très préoccupante de l'EHPAD Pays de Nemours, Le syndicat CGT demande :

- **Le respect des effectifs cibles budgétés par l'embauche des postes vacants, de CDD de remplacements et de vacations Hublo pour permettre la présence quotidienne pour la sécurité des agents et des résidents :**
 - **3 IDE par jour en 12h, impérativement les lundis, mercredi et vendredis** (avec aucune entrée de résident les lundis et vendredis)
 - **12 AS le matin et 9 l'après-midi**
 - **7 AS de nuit**
 - **7 ASH le matin et 7 ASH l'après-midi**
 - **2 Maitresses de maison**

- **La mise en place de réunions du comité suivi avec les signataires (Direction et CGT) des 2 protocoles de négociations de grève du 2 juin 2025 et 17 mars 2026.**
- **La non attribution du poste de Directrice adjointe des EHPAD du CH Sud 77 à l'IDEC EHPAD du Canton :** problèmes de non compétence juridique et de management pour un agent non diplômé cadre.

Veillez agréer Monsieur FRASLIN, Président F3SCT et CSE du CH Sud 77 et Madame ZOLA, Directrice des EHPAD CH Sud 77, mes salutations distinguées.

Madame FAURY, membre CGT F3SCT et CSE, et
Secrétaire générale CGT du site hospitalier de
Nemours du CH Sud 77.



**CGT du site de l'Hôpital
de Nemours du CH Sud 77**

Copie à : Madame ROUSSEAU, Inspectrice du Travail DDETS 77 UC4 Section 7 Nemours
Madame MARIE, Déléguée départementale ARS 77,
Monsieur COMBES, Directeur des Ressources Humaines CH Sud 77
Madame PONS, Coordinatrice Générale des Soins
Madame AVELUS, Directrice adjointe des EHPAD du CH Sud 77 (IDEC EHPAD Pays
du Canton, non diplômée cadre)

Pièces-jointes :

3 FEI (Fiche Événement Indésirable) du 20, 21 et 23 août 2026 des ASH, AS et IDE présents ce grand WE du sous-effectif

Fiches de présence des ASH du 17 au 23 août et des AS 20 au 23 août 2026

Plannings de septembre 2026 des ASH, IDE, AS de jour et AS de nuit

Page 10 de l'EPCP 2026 présenté au CSE du 15 octobre 2025

Page 13 du Projet établissement EHPAD Pays de Nemours 2023-2027 présenté à l'HAS lors de la visite de l'accréditation en mai 2026